

QUE FAIRE ? Je suis auteur



Il peut arriver que l'un de tes camarades t'agace beaucoup ou que tu ne l'aimes pas du tout. Il est possible que tu sois gêné par un élève qui te rend mal à l'aise. Si pour l'une de ces raisons, ou n'importe quelle autre raison, tu te moques de ce camarade de ta classe ou de ton école, tu lui donnes des noms méchants, le bouscules ou le tapes par exemple, si toi et tes amis refusez de travailler avec lui ou de manger avec lui à la cantine, vous risquez de le blesser profondément, même si vous avez l'impression de faire cela pour rire. Même si elles ne semblent pas graves, ces attaques répétées qui visent un élève sont du harcèlement. Le harcèlement n'est pas un jeu : c'est grave pour celle ou celui qui le subit. Si les insultes et les moqueries se poursuivent sur Internet et les réseaux sociaux, on parle alors de cyberharcèlement. Ce type de situation est inacceptable, car chaque enfant a le droit d'être respecté, quelles que soient ses différences ou sa personnalité.

En participant à du harcèlement, tu blesses ton camarade et tu pourras être mis en cause par les adultes autour de toi, car cela est contraire aux règles de vie à l'école. Tu risques d'être puni et tes parents seront prévenus. Cela peut aller jusqu'à informer la police ou la gendarmerie.

En plus, cela risque aussi de se retourner contre toi : tu pourrais à ton tour être isolé et critiqué et même harcelé par tes camarades en raison de ton attitude.

Que peux-tu faire si tu penses contribuer, parfois, à un phénomène de harcèlement ?

Il faut que tu en parles pour trouver de l'aide et des solutions. Tu as peut-être besoin de te confier sur ce que tu ressens, en général ou à l'égard de ton camarade. Tu as peut-être été toi-même victime de moqueries ou de mise à l'écart et tu en as souffert. Tu as peut-être aussi envie de trouver d'autres manières de réagir face à ce camarade devenu une cible. Tu peux parler de tout cela :

- À un adulte de ton école que tu choisis : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe... Ils sont là pour t'écouter, t'aider à grandir et te protéger si besoin. Ils peuvent trouver des solutions pour t'aider à apaiser les relations avec ton camarade et à régler les conflits.
- À tes parents ou une personne de ta famille ou de ton entourage : ils pourront discuter avec toi de ce que tu ressens, mais aussi contacter l'école pour réfléchir ensemble à la situation.
- À tes amis qui prennent part aux moqueries et avec qui vous avez l'habitude de rire de votre camarade ou de lui faire du mal : ils sont peut-être aussi conscients de la situation et voudraient changer d'attitude. Peut-être aussi pouvez-vous décider ensemble de changer votre manière d'être avec cet élève.

Parler du harcèlement c'est agir pour que cela s'arrête. C'est aussi réfléchir sur soi-même et essayer de comprendre pourquoi on utilise parfois la violence et comment l'éviter.

Si tu ne te sens pas à l'aise pour en parler à quelqu'un de ton école ou de ta famille, appelle le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

QUE FAIRE ? Je suis victime



Si, à l'école, tes camarades se moquent de toi, te volent ou abîment tes affaires, te donnent des surnoms méchants, rigolent quand tu participes en classe, te bousculent. Si tu te sens mis de côté, s'ils refusent de jouer ou de déjeuner avec toi. Si tout cela te blesse et tu ne sais pas comment faire pour que cela s'arrête.

Tu es victime de telles violences de façon répétée, cela s'appelle du harcèlement.

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que peux-tu faire pour être aidé ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- À un adulte de ton école : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe. Ils peuvent t'écouter et t'aider.
- À tes parents ou une personne de ta famille ou de ton entourage : ils pourront contacter l'école.
- À un camarade de classe ou de l'école qui pourra en parler à un adulte.
- Ne reste pas seul face à ton problème. Tu dois savoir que les adultes doivent te protéger et t'aider

Parler du harcèlement c'est agir pour que cette violence contre toi s'arrête et qu'elle ne touche pas d'autres élèves ou peut-être toi-même une nouvelle fois.

Tu peux raconter, écrire ou dessiner ce qui s'est passé avec tous les détails dont tu te souviens (fais toi aider si nécessaire). Tu peux aussi noter la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ce que tu ressens, tes réactions face à cette situation, etc.

Ce que tu ne dois pas faire

Ne tente pas de résoudre le problème toi-même (ni avec des amis) par la violence.

Si tu ne te sens pas à l'aise pour en parler à quelqu'un de ton école ou de ta famille, appelle le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

QUE FAIRE ? Je suis témoin



Si dans ta classe ou ton école, un de tes camarades est souvent moqué, appelé avec des noms méchants, bousculé, si les camarades refusent qu'il soit dans le groupe de travail ou ne veulent pas manger avec lui à la cantine, il est victime de harcèlement. Le harcèlement n'est pas un jeu : c'est grave pour celui qui le subit. S'il est victime de faits semblables sur Internet, on parle alors de cyberharcèlement.

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que peux-tu faire pour aider un élève harcelé ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de ton école** : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe. Ils sont là pour t'écouter, t'aider, te protéger, car tu peux avoir peur de parler. Ils peuvent trouver des solutions pour ton camarade mais aussi pour toi.
- **À tes parents ou une personne de ta famille ou de ton entourage** : ils pourront contacter l'école ou le référent harcèlement de l'académie.
- **À tes amis** qui pourront en parler à un adulte, si tu crains de le faire toi-même.

Parler du harcèlement c'est agir pour que la violence que ton camarade subit s'arrête. C'est aussi agir pour que d'autres camarades ou peut-être toi-même, ne soient aussi touchés par cette violence.

Tu peux raconter, écrire ou dessiner ce qui s'est passé avec tous les détails dont tu te souviens (fais-toi aider si c'est nécessaire). Tu peux noter la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ce que la victime a ressenti et comment elle a réagi.

Ce que tu ne dois pas faire

Ne tente pas de résoudre le problème toi-même (ni avec des amis) par la violence.

Si tu ne te sens pas à l'aise pour en parler à quelqu'un de ton école ou de ta famille, appelle le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

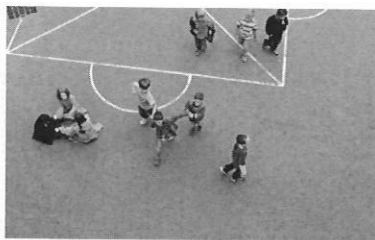
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

QUE FAIRE ? Mon enfant est auteur



Votre enfant est-il responsable d'une situation de harcèlement ?

Si votre enfant, de façon répétée, dans son établissement scolaire ou à ses abords, se moque d'un camarade, le surnomme avec méchanceté, le met à l'écart au sein des activités de classe, dans la cour ou à la cantine, il est auteur de faits de harcèlement. S'il porte atteinte à un camarade en utilisant les SMS, les courriels et les réseaux sociaux, on parle de cyberharcèlement.

Les conséquences de ses actes peuvent être graves pour la scolarité de la victime (baisse des résultats, décrochage scolaire) et pour sa santé (maux de ventre ou de tête, profond mal être). Elles peuvent être également préoccupantes pour votre enfant (chute des résultats scolaires, isolement, mal être...). Il est souvent difficile de reconnaître que son enfant peut être auteur de violences. Mais ce n'est pas parce que votre enfant harcèle que sa personnalité se limite à cela. Il s'agit de comprendre pourquoi il agit ainsi afin qu'il change de comportement. Il faut aussi que les violences cessent, pour l'enfant victime mais aussi pour lui-même.

Comment faire pour qu'il cesse?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **Avec votre enfant** pour tenter de connaître les origines de sa violence. Celles-ci peuvent être multiples : difficultés à communiquer sereinement, agressivité par peur de l'autre, réponse violente au harcèlement qu'il pourrait lui-même subir ou avoir subi antérieurement.
Votre enfant ne sait pas comment faire pour trouver une alternative à son comportement agressif. Il a besoin d'être aidé. Lui poser directement des questions le mettrait en position d'accusé, mais il ne faut pas qu'il se sente « diabolisé ». Il pourrait rester silencieux, par peur de la réaction des adultes ou parce qu'il ne se rend pas compte de ce qu'il fait. Mieux vaut procéder par approches successives en lui demandant par exemple si autour de lui, l'un de ses camarades est victime de harcèlement, s'il a parlé de ce qu'il a ressenti... On l'amènera ensuite à parler de son propre ressenti face au harcèlement.
Il faut cependant rappeler que le harcèlement est un délit : votre enfant pourra être sanctionné dans le cadre scolaire et ses agissements l'exposent à d'éventuelles poursuites judiciaires. À ce titre, dans un second temps, une réflexion avec votre enfant sur les valeurs de l'École pourrait être pertinente, afin qu'il adopte un comportement plus adapté.
- **À un adulte de son établissement** : un professeur, le CPE, l'assistant d'éducation, la direction l'assistant de service social, l'infirmier, le conseiller d'orientation psychologue,... Ils sont là pour vous écouter et prendre en charge votre enfant dans le cadre scolaire. Ils trouveront les solutions adaptées pour la victime et pour votre enfant (rappel des règles et de la loi et accompagnement éducatif, aide psychologique dans l'établissement ou à l'extérieur).

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence qu'il commet, c'est aussi agir pour que d'autres enfants, d'autres adolescents ne soient pas eux aussi auteurs ou victimes.

Notez ce que votre enfant vous livre : la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ses réactions et ses émotions face à cette situation.

Ce qu'il est déconseillé de faire

Ne gérez pas vous-même la situation, ne tentez pas de contacter la victime: cela pourrait aggraver la situation.

QUE FAIRE ? Mon enfant est témoin



Harcèlement : comment puis-je aider les autres élèves ?

Si vous apprenez par votre enfant, par d'autres élèves ou d'autres parents qu'un élève subit régulièrement des moqueries, des brimades, des bousculades et que les autres élèves le rejettent, vous devez avoir conscience que cet enfant est peut être victime de harcèlement. S'il est la cible de faits similaires sur Internet, on parle de cyberharcèlement. Cette violence peut entraîner des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être).

Que pouvez-vous faire ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un membre de l'établissement** : directeur, chef d'établissement, membre de l'équipe éducative, pour qu'ils puissent prendre en charge la situation de l'élève. Vous pouvez demander quels types d'actions il est possible de développer, en partenariat avec les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.
- **À un délégué des parents d'élèves** de la classe ou un représentant d'une association de parents d'élèves de l'établissement : pour sensibiliser d'autres parents.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser cette violence et qu'elle ne touche pas, une autre fois, d'autres enfants ou peut-être le vôtre.

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes et dialoguez de manière ouverte pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents. Il est utile de les mettre par écrit afin de mieux cerner la situation.

Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de l'enfant face à la situation qu'il subit. Conservez les preuves éventuelles du harcèlement subi sur les réseaux sociaux (capture d'écran). Au besoin faites-vous aider par un délégué des parents d'élèves.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h